



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU  
01/02/2018**

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 7
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 30

**Date de la convocation :** 26/01/2018

**Conseil syndical :** 01/02/2018

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
05/03/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

**Étaient présents :** Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Eliane DEBARD-CAULLIER, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE ;

**Absents représenté(s) :**

Antoine DUPERRAY  
Pierre GOUVERNEYRE  
Marc GRIVEL  
Claire BELLE  
Isabelle CELEYRON  
Anne-Laure MATHIAS  
Jean-Michel CARON

**Par :**

Max VINCENT  
Corinne CARDONA  
Bernard BOURBONNAIS  
Michel BALAIS  
Jean-Claude GRANGE  
Vincent PEYTEL  
Olivier PERROT

**Étai(en)t absent(s) :**

Bénédicte KUNTZIGER, Laurent MONCEL, Charles MONNERET, Gérard KECK, Ludovic GIULY

**Secrétaire de Séance élu :**

Jean-Luc POIRIER



**Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-06**

**CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FONCIERE SAFER- SMPMO**

**RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES**

Une convention a été signée entre la SAFER et le syndicat mixte Plaines Monts d'Or en 2015, elle est arrivée à échéance le 31/12/2017. Elle avait été construite sur la base des expériences vécues en matière de demande de révision de prix ou de préemption du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, tout en tenant compte du contexte réglementaire et des coûts d'intervention de la SAFER.

La SAFER est un outil indispensable pour une politique d'aménagement du territoire durable, elle n'a pas de but lucratif, son financement est directement lié à ses interventions et aux clauses particulières de partenariat qu'elle peut conclure avec différents partenaires institutionnels (Région, département, Métropole de Lyon ...). La politique de veille foncière mise en œuvre ses dernières années en lien avec la SAFER dans le cadre de ce partenariat à donner d'excellents résultats en termes de lutte contre la spéculation foncière sur les espaces naturels et agricoles, permettant également au SMPMO de constituer progressivement un portefeuille foncier qui a largement contribué aux installations agricoles ces dernières années sur le massif (éleveur bovin à Limonest, maraicher à Collonges au Mont d'Or.)

Afin de poursuivre une veille foncière renforcée sur le massif il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2018-2020.

**DELIBERE**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention.
- AUTORISE le Président à la signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.  
Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 01/02/2018*

